à ces courses; maintenant, ce sont tout simplement les maquignons, qui cependant ont le soin d'obtenir pour chaque coursier la protection d'une noble famille. La dernière course de chevaux est le signal de la fin du carnaval : le peuple romain se disperse en criant : *È morto carnovale! è morto carnovale!* »

Hélas! de toutes ces fêtes, de toutes ces joies, de toutes ces folies, il ne reste presque plus aujourd'hui que le souvenir! Le carnaval romain, si célèbre entre tous, tend à disparaître. La situation politique de l'Italie a rendu le peuple italien sérieux, et quant à la population romaine, pressurée par le gouvernement des cardinaux, tenue en suspicion par ce gouvernement ombrageux et cruel, elle n'a plus beaucoup le cœur au plaisir, et songe à des choses plus graves. La Rome papale n'est plus bruyante, brillante et mouvementée comme elle l'était jadis, et le Corso, qui reste une magnifique promenade, a perdu lui-même une partie de son originalité. *Sic transit gloria mundi!*

Corso (THÉÂTRE DU), à Bologne. Le théâtre du Corso est l'un des théâtres secondaires de Bologne, mais l'un des plus importants parmi ceux-ci. Le principal est le Théâtre-Communal, qui est l'une des cinq ou six grandes scènes musicales de l'Italie, qui marche presque de pair avec la Fenice de Venise, le San-Carlo de Naples, et la Scala de Milan, et qui est compris au nombre des théâtres que les Italiens appellent *di cartello*. Le Corso, qui peut être classé après celui-ci, et avant le théâtre Contavalli, est aussi un théâtre lyrique. On sait que Bologne est une des villes les plus mélomanes de l'Italie, et que son lycée musical fut célèbre dans l'Europe entière, surtout à l'époque où il était dirigé par le fameux P. Mattei, qui fut le maître de Rossini. Un souvenir de Rossini plane justement sur le Corso : c'est là que le glorieux maestro fit jouer l'un de ses premiers opéras, l'*Equivoco stravagante*, sorte de *farsa*, qui y fut représentée avec succès en 1812.

CORSO (Renauld), littérateur italien, d'une famille originaire de l'île de Corse, d'où il tirait son surnom, né à Vérone en 1525, mort en 1582. Il épousa la belle Lucrèce Lombardi, appelée aussi *Marchesini*, qui ne tarda pas à l'abandonner. Celle-ci ayant été ensuite assassinée, Corso fut soupçonné d'être l'auteur de sa mort. Dégoûté du monde, il entra dans les ordres et fut nommé, en 1579, évêque de Strongoli. On a de lui : *Dichiarazione sopra la prima e seconda parte delle rime de Victorian Colonna* (1542, in-4°); *Fondamenti del parlar toscano* (Venise, 1549, in-8°); *Indagationum juris libri tres* (Venise, 1568), etc.

CORSOÏDE s. f. (kor-so-i-de — du gr. *korsê*, tête; *eidos*, aspect). Minér. anc. Sorte d'agate ou de pierre figurée, portant l'image d'une tête humaine.

CORSOMYZE s. f. (kor-so-mi-ze — du gr. *korsoô*, je rase; *muzô*, je suce). Entom. Genre de diptères, de la famille des tanystomes, renfermant six espèces du Cap de Bonne-Espérance, qui ont le corps ras et trapu.

CORSSE (Jean-Baptiste LABENETTE, dit), acteur français, né à Bordeaux en 1760, mort à Paris en 1815. Il se rendit à Paris, où il étudia quelque temps la peinture dans l'atelier de Vien; puis, entraîné par son goût pour le théâtre, il se fit comédien et débuta à l'Ambigu sous le nom de Corsse, dans les rôles d'amoureux. Vers 1790, il retourna à Bordeaux, y joua avec beaucoup de succès dans l'emploi des comiques, et fut chargé de la direction du théâtre de cette ville. N'ayant pas réussi dans cette entreprise, Corsse revint à Paris avec sa femme, qui excellait dans les rôles de poissarde, parut sur plusieurs scènes, à la Gaîté, aux Variétés-Montansier, puis devint directeur de l'Ambigu-Comique en 1800. La vogue extraordinaire qu'obtint, en 1803, la pièce d'Aude intitulée *Madame Angot au sérail de Constantinople*, et le talent avec lequel Corsse remplit le rôle bouffon de Mme Angot, releva la fortune de son théâtre, qui parvint à une brillante prospérité. Il y créa plusieurs rôles, entre autres celui de M. Botte, qu'il rendit de la façon la plus piquante et la plus originale, puis cessa de jouer en 1808 pour se consacrer entièrement aux soins de l'administration de l'Ambigu, qu'il dirigea jusqu'à sa mort. Grâce à la modicité de la rétribution donnée à cette époque aux auteurs, Corsse fit une assez grande fortune. Il composa, seul ou en collaboration, quelques mélodrames pour le théâtre : *Philomèle et Térée;* la *Fille mendiante; Hariadan Barberousse;* l'*Héroïne américaine*, etc.

CORSYRE s. m. (kor-si-re). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des carabiques.

CORT s. m. (kor). Fortif. anc. Courtine d'une forteresse.

CORT (Corneille), graveur hollandais, né à Horn en 1536, mort à Rome en 1578. Il se fixa de bonne heure en Italie, et fonda à Rome une école de gravure, d'où sont sortis Augustin Carrache, Philippe Joye et Philippe Thomassin. Il dessinait avec beaucoup de correction et de goût, et fit une sorte de révolution dans la gravure par ses tailles larges et nourries, et par un travail différent pour chaque objet, draperies, chairs, terrains, etc., ce qui donnait, pour ainsi dire, l'illusion de la couleur. Il a gravé : la *Transfiguration*, d'après Raphaël; le *Massacre des Innocents*, d'après le Tintoret; *Saint Jérôme*, d'après le Titien, ainsi que diverses autres estampes d'après le même artiste, des portraits, des paysages, des batailles, etc. Ses productions sont recherchées.

CORTA (Charles-Eustache), homme politique français, né à Bayonne en 1805. Il exerça d'abord la profession d'avocat à Dax, puis entra dans l'administration. Il était depuis 1842 sous-préfet de cette ville, lorsque la révolution de 1848 le fit rentrer dans la vie privée. En 1852, il se présenta à la députation comme candidat du gouvernement dans le département des Landes, où il fut élu; son mandat lui fut renouvelé en 1857 et en 1863. Au commencement de 1864, M. Corta partit pour le Mexique avec une mission du gouvernement. Il prit part à l'organisation du nouvel empire à la tête duquel venait d'être placé Maximilien, et fut chargé de diriger la commission des finances instituée pour se rendre compte des ressources du pays, et y établir un budget régulier. De retour en France, M. Corta fit connaître, dans un discours prononcé au Corps législatif, son opinion sur l'avenir de l'empire fondé par nos armes, et montra cet avenir sous les plus brillantes couleurs. On sait que ses prévisions ont été loin de se réaliser.

En 1865, M. Corta dut se démettre de son siége au Corps législatif, pour que M. Walewski, qui était destiné à la présidence du Corps législatif, se fît élire député dans les Landes; M. Corta fut alors appelé au Sénat.

CORTALE s. m. (kor-ta-le). Moll. Genre de céphalopodes.

CORTALE, bourg du royaume d'Italie, dans la Calabre Ultérieure IIe, district et à 15 kilom. S.-E. de Nicastro; 3,050 hab. Ce bourg, situé sur le penchant d'une colline, a beaucoup souffert d'un tremblement de terre en 1783.

CORTAMBERT (Pierre-François-Eugène), géographe français, né à Toulouse en 1805. Personne n'a plus contribué que ce consciencieux et fécond écrivain au progrès des études géographiques en France. Il les a dépouillées de leur rebutante sécheresse pour les rendre aussi attrayantes qu'elles sont nécessaires. Il a compris que la géographie ne pouvait plus être aujourd'hui une nomenclature aride et ennuyeuse de peuples et de villes, de fleuves et de montagnes, mais qu'elle devait largement participer des sciences naturelles et de l'histoire, auxquelles la rattachent des liens si étroits. M. Cortambert manifesta de bonne heure son goût pour la géographie, et sa vie entière n'a guère eu d'autre but que la propagation de cette science. Il commença par en donner des leçons à l'institution Massin et à l'Ecole spéciale de commerce. Bientôt il fut recherché par un grand nombre d'autres établissements publics, et forma beaucoup d'élèves, qui répandirent partout les heureux principes qu'ils avaient puisés chez leur maître. Ce fut lui qui, le premier, dessina sur un tableau noir les diverses contrées du globe, à mesure qu'il les décrivait à ses auditeurs; méthode qui substituait à un labeur ingrat une distraction amusante. M. Cortambert ne se contenta pas d'un enseignement oral de la géographie, il la vulgarisa par ses livres, dont voici les titres : *Géographie universelle*, ou *Description générale de la terre sous les rapports astronomique, physique, politique et historique* (1826); *Eléments de géographie* (1828); *Eléments de géographie ancienne* (1835); *Physiographie*, ou *Description générale de la nature pour servir d'introduction aux sciences géographiques* (1836) : c'est un tableau rapide et vivant, souvent poétique, de l'univers, depuis les astres jusqu'aux insectes et aux plantes; *Leçons de géographie* (1839); le *Petit cours de géographie* (1840); l'*Atlas du premier âge;* les *Notions géographiques du cours complet d'éducation*, publié par la maison Hachette; *Eléments de géographie physique; Eléments de cosmographie; Abrégé de géographie physique et politique* (1852, 3 vol.); une édition nouvelle de la *Géographie de Malte-Brun* (8 vol.); enfin le *Tableau de la Cochinchine*, en collaboration avec M. Léon de Rosny. Le style de M. Cortambert a les qualités qui conviennent aux matières qu'il traite; il est simple, correct et très-clair; ses ouvrages sont tous bien composés, bien distribués; en un mot, il sait faire un livre. Il a, de plus, publié un grand nombre d'articles dans divers recueils ou feuilles périodiques, dans : l'*Encyclopédie du XIXe siècle*, la *Revue contemporaine*, le *Bulletin de la société de géographie*, dont il a été quelque temps le rédacteur en chef.

M. Cortambert n'avait jamais sollicité de fonctions publiques, quand M. Fortoul lui offrit une modeste place d'employé au département des cartes et plans à la Bibliothèque impériale; le désir d'être utile la lui fit accepter. Depuis, il est devenu bibliothécaire en chef de cette importante section, et, grâce à lui, les riches collections qu'elle renferme sont devenues parfaitement accessibles aux lecteurs. En 1865, il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

— M. Cortambert n'est pas le seul écrivain de sa famille. Son frère, Louis CORTAMBERT, né à Mâcon en 1808, et qui habite l'Amérique depuis vingt-cinq ans, y est devenu l'un des représentants les plus autorisés de la presse française; il vient de publier en collaboration avec M. de Tranaltos une *Histoire de la guerre civile des Etats-Unis de* 1861 à 1865. — Le fils du géographe, Richard CORTAMBERT, est employé comme lui à la Bibliothèque impériale, et, comme lui, il s'est livré à l'étude de la géographie, qu'il a surtout envisagée sous le rapport ethnographique et pittoresque; il s'est attaché à donner aux gens du monde une connaissance exacte et substantielle des découvertes de nos modernes voyageurs, dans plusieurs ouvrages écrits avec une verve abondante et facile : les *Peuples et voyageurs contemporains, Impressions d'un Japonais en France* (1864), les *Illustres voyageuses, Aventures d'un artiste dans le Liban* (1864). Il a fait en outre avec succès des conférences littéraires. — Enfin la femme de ce géographe distingué, Mme Louise CORTAMBERT, a publié, sous le pseudonyme de *Charlotte de Latour*, le *Langage des fleurs*, agréable petit ouvrage, qui a eu plusieurs éditions.

CORTAN s. m. (kor-tan). Métrol. Mesure de capacité usitée en Espagne, valant : pour le vin, 7 lit., 5875; pour l'huile, 4 lit., 12 à Barcelone, et 3,93 à Majorque. ‖ On dit aussi QUARTAN.

CORTASSE (Pierre-Joseph), théologien et jésuite français, né à Apt (Vaucluse) en 1681, mort en 1740. Il se livra à l'enseignement, puis à la prédication. Il a publié un *Traité des noms divins*, traduit de Denys l'Aréopagite, avec des notes critiques (Lyon, 1739).

CORTE, ville de France (Corse), ch.-l. d'arr. et de cant., à 57 kilom. N.-E. d'Ajaccio, au centre de l'île, près du confluent de l'Orta et du Tavignano; pop. aggl. 5,730 hab. — pop. tot. 6,094 hab. L'arrond. comprend 16 cant., 109 comm. et 61,168 hab. Tribunaux de 1re instance et de justice de paix; collége communal, bibliothèque publique, école Paoli. Place de guerre. Exploitation et scieries de marbres, fabriques de pâtes d'Italie.

Corte est bâtie sur le versant oriental d'un monticule très-escarpé du côté de l'ouest, et domine une vallée délicieuse, couverte de jardins, de vignes, d'oliviers et de maisons de campagne. Comme on ne s'est assujetti à aucun ordre, à aucun alignement dans la construction des maisons, les rues sont très-irrégulières, et on pourrait presque dire que cette ville n'a pas de rues. Au milieu de l'amas de maisons qui compose Corte, on remarque le château, édifice du XVIe siècle; les ruines du couvent de Saint-François, autrefois résidence de Paoli, et la statue de ce général.

CORTE (Jérôme DELLA), historien italien, né à Vérone au XVIe siècle. Il a composé une histoire de cette ville, *Storia di Verona* (1594, 2 vol. in-4°), inexacte, incomplète, et pourtant recherchée, parce qu'elle est un des plus anciens ouvrages qui aient été publiés sur Vérone.

CORTE (Jean DE LA), peintre espagnol, né à Madrid en 1597, mort dans cette ville en 1660. Il reçut des leçons de l'illustre Velazquez et devint peintre du roi. Il se distingua également comme peintre d'histoire et de paysage. On cite parmi ses grands tableaux, qui sont peu nombreux, l'*Incendie de Troie*, l'*Enlèvement d'Hélène*, *Valence del Pô secourue par Charles Colonna*, qu'on voit dans le Retiro ou salle du royaume, à Madrid. Ses petits tableaux, dont il existe un grand nombre, se font remarquer par la grâce et par un vrai coloris. Ses batailles sont fort estimées. — Son fils, Gabriel DE LA CORTE, né à Madrid en 1648, mort en 1694, fut un habile peintre de fleurs.

CORTE (Barthélemy), en latin **Curtius**, médecin italien, né à Milan en 1666, mort dans cette ville en 1738. Il se distingua moins comme savant que par le rare désintéressement dont il fit preuve dans la pratique de son art et par son excessive sobriété. Il a laissé, en italien, plusieurs ouvrages médiocres. Nous nous bornerons à citer ses *Notizie istoriche* (Milan, 1718, in-4°), où l'on trouve quelques notices utiles pour l'histoire de la médecine en Italie.

CORTE-MURARI (le comte Jérôme DELLA), littérateur italien, né à Mantoue en 1747, mort en 1832. Il eut le malheur de devenir aveugle à l'âge de trente ans, ce qui ne l'empêcha pas de s'occuper de littérature toute sa vie. Il fut nommé directeur des théâtres, président de l'instruction publique et préfet de l'Académie des sciences et belles-lettres à Mantoue. On a de lui (en italien) : *Deux centuries de sonnets* (Guastalla, 1789), la première sur l'histoire romaine, la seconde sur l'histoire de la philosophie; un poëme *De la Grâce*, en quatre chants (1793); les *Actes académiques* (1795), qui contiennent : l'*Histoire de l'Académie de Mantoue depuis sa fondation;* un poëme sur *Pierre le Grand* (1803); un poëme des *Quatre Saisons* (1813); un poëme en trois chants, intitulé *Clotilde*, sur les eaux thermales de Weissembourg (1821). Le comte de la Corte-Murari a laissé plusieurs ouvrages manuscrits : une traduction du *Traité de la nature et de la grâce* de Malebranche; les éloges de Bettinelli, du comte d'Arc, et un chapitre sur la mort d'Alfieri.

CORTEAU s. m. (kor-tô). Ancienne machine de guerre dont on ignore la forme aussi bien que l'usage.

CORTEGADA, bourg d'Espagne, province et à 48 kilom. N.-O. d'Orense; 2,600 hab. Eaux thermales et établissements de bains très-fréquentés.

CORTEGANA, bourg d'Espagne, province et à 62 kilom. N.-E. de Huelva, près de la source de la Chanza; 3,295 hab. Récolte et commerce d'huiles et vins.

CORTÉGE s. m. (kor-té-je — ital. *corteggio;* de *corte*, cour). Réunion plus ou moins nombreuse de personnes accompagnant un personnage haut placé pour lui faire honneur : *Le* CORTÉGE *d'un roi. Un* CORTÉGE *nombreux. Les prôneurs sont nécessaires au mérite, comme le* CORTÉGE *à la puissance.* (Suard.)

Il est de la grandeur d'avoir un gros *cortége.*
REGNARD.

Ils disaient, voyant ce *cortége*,
Foin de l'ambassadeur de neige!
BENSERADE.

‖ Troupe de gens qui vont ensemble vers un même endroit, ou qui accompagnent quelqu'un ou quelque chose : *Un* CORTÉGE *de gamins. Le* CORTÉGE *du bœuf gras. Aller voir passer le* CORTÉGE.

Celui-ci vint, suivi d'un *cortége* d'enfants.
LA FONTAINE.

— Par dénigr. Troupe d'adulateurs empresses : *Les écrivains qui condescendent à former le* CORTÉGE *du pouvoir sont généralement médiocres et subalternes.* (B. Const.)

— Fig. Suite, série, accompagnement : *Les maladies sont le* CORTÉGE *de l'inconduite. Les grandes pensées n'ont pas besoin d'un* CORTÉGE *d'épithètes.* (Mme Necker.)

. . . . . La nuit, guidant son *cortége* d'étoiles,
Sur le monde endormi jette ses sombres voiles.
LAMARTINE.

J'ai revu, défilant devant mes yeux voilés,
Le *cortége* joyeux de mes jours envolés!
ROLLAND et DU BOYS.

Un dieu, qui prit pitié de la nature humaine,
Mit auprès du plaisir le travail et la peine;
La crainte l'éveilla, l'espoir guida ses pas;
Ce *cortége* aujourd'hui l'accompagne ici-bas.
VOLTAIRE.

CORTÉGÉ, ÉE (kor-té-jé) part. passé du v. Cortéger. Accompagné :

Le bon seigneur fut *cortégé*
De maints monstres à face fière.
SCARRON.

‖ Ne peut s'employer que dans le style burlesque.

CORTÉGER v. a. ou tr. (kor-téjé — rad. *cortége*. Prend un *e* après le *g* toutes les fois que la terminaison commence par un *a* ou un *o : Nous cortégeons; je cortégeais*). Faire cortége à : CORTÉGER *un roi.* ‖ Ce mot appartient au style burlesque.

CORTEIS, dont le véritable nom est **Carrière**, natif de Castagnols, fut au XVIIIe siècle un des plus intrépides pasteurs du Désert, et l'auxiliaire assidu d'Antoine Court pour le rétablissement des Eglises réformées. Tel était l'état de ces Eglises au milieu du XVIIIe siècle, que les pasteurs légalement consacrés y étaient fort rares. Court lui-même n'avait pas reçu l'imposition des mains, en sorte qu'il n'administrait la cène et ne bénissait les mariages que par un privilége spécial accordé par les assemblées. Il voulut mettre un terme à cet état de choses, et pour cela il pria Corteis de se rendre à Zurich, afin d'y recevoir l'imposition des mains et d'être en état d'imposer les mains à son tour. Corteis entreprit ce périlleux voyage et l'accomplit heureusement. A son retour, il consacra son ami; ainsi les Eglises du Désert ne risquèrent plus de manquer de pasteurs.

Mandé dans le comté de Foix, Corteis organisa les Eglises du Carla, de Bordes, de Gabre et du Mas-d'Azil; mais il se vit obligé de s'enfuir, parce qu'un arrêté du 9 juin 1745 le condamnait à mort. Il revint dans le bas Languedoc et y demeura jusqu'en 1752. A cette époque, traqué comme une bête fauve, et, de plus, rendu impropre par la maladie à continuer l'exercice de son dangereux ministère, il demanda au synode provincial du haut Languedoc la permission d'aller rejoindre sa femme, qu'il avait quittée dans le Wurtemberg, trente-six ans auparavant. Voici l'attestation qui lui fut délivrée : « L'assemblée, édifiée de plus en plus de la pureté de sa doctrine, de son zèle infatigable et de la sainteté de ses mœurs, après lui avoir témoigné le vif regret qu'elle a de se voir à la veille d'être privée d'un si digne pasteur, lui accorde sa juste demande avec d'autant plus de raison, que ledit pasteur a été exposé, et l'est encore, à la plus violente persécution et aux périls les plus éminents de la part des ennemis de la vérité; car, outre les dangers ordinaires attachés au ministère sous la croix, il a été pendu deux fois en effigie, comme appert par les jugements rendus par les intendants de Montpellier et d'Auch, poursuivi plusieurs fois par des détachements de dragons, et recherché par des particuliers malintentionnés, ce qui le met dans la nécessité de se réfugier dans un pays de liberté; sur ces fondements, nous prions Dieu de le combler de ses grâces les plus précieuses, et de le couvrir de sa divine protection partout où sa providence le conduira. — 18 août 1752. »

CORTEMARK, bourg de Belgique, province de la Flandre occidentale, arrond. et à 18 kilom. S.-O. de Bruges; 4,200 hab. Fabriques de lainages, teintureries.

CORTEMIGLIA, bourg du royaume d'Italie, province et à 20 kilom. S.-E. d'Albe, sur la Bormida, ch.-l. de mandement; 2,000 hab. Ruines d'un ancien château.

CORTENAERT (Egbert MEEUWESZOON), amiral hollandais, mort en 1665. Il s'éleva par sa bravoure des derniers rangs de la marine au grade de lieutenant amiral. Il se distingua notamment, comme capitaine du *Wassenaer*, dans les combats livrés à la flotte suédoise en 1658, perdit un œil et un bras, et fut tué au commencement de la bataille navale qui eut lieu devant Lestoff en 1665. Les Hollandais lui ont érigé un magnifique tombeau dans la grande église de Rotterdam.

CORTERATE, nom latin de COUTRAS.

CORTEREAL (Gaspard), navigateur portugais, né dans la dernière moitié du XVe siècle, mort vers 1502. Il appartenait à une famille distinguée, engagée dans la colonisation des îles Açores. En 1500, le roi de Portugal, Emmanuel le Fortuné, lui donna le commandement d'une expédition chargée d'explorer les côtes septentrionales de l'Amérique du Nord. Parti du Tage avec deux vaisseaux en 1500, il longea les côtes de la région qui reçut plus tard le nom de Canada, embarqua 57 Indiens qu'à son retour il vendit comme esclaves, et appela ce pays du nom de *Labrador* (travailleur), donné depuis à une région plus septentrionale. Quelque temps après (1501), il quitta Lisbonne pour entreprendre un second voyage dans les mêmes latitudes; mais il est probable qu'il se perdit corps et biens dans un naufrage, car on n'entendit plus parler de lui. — Un de ses frères, Michel de CORTEREAL, partit, en 1502, pour se mettre à sa recherche, s'avança jusqu'à la baie d'Hudson, et eut le même sort. — Un second frère de Gaspard, Vasco Eannès de CORTEREAL, ne put malgré toutes ses instances obtenir du roi l'autorisation d'aller à la recherche de ses deux frères. Il fut membre du conseil d'Emmanuel, gouverneur des îles Saint-George et Terceire, et reçut le titre de capitaine de la Terre-Neuve du Cortereal.

CORTEREAL (Jeronimo), poëte portugais, mort vers 1592. La poésie, la peinture et la musique occupèrent ses jeunes années. Il servit ensuite avec le grade de *capitao-mor* (chef d'escadre) sur les flottes portugaises, explora les mers des Indes vers l'an 1571, se retira dans ses terres d'Evora après l'invasion espagnole et y passa le reste de sa vie dans une retraite absolue, uniquement occupé de peinture et de poésie. Le poëme auquel il doit sa renommée posthume a pour sujet l'histoire poignante du naufrage et de la mort de Manoel Souza de Sepulveda et de son épouse sur la côte d'Afrique. Imprimé après sa mort, en 1594, ce poëme a été traduit en français par M. Ortaire Fournier (Paris, 1848). Cortereal avait lui-même publié un poëme sur le siége de Diù (1574), et une sorte d'épopée, l'*Austriada* (1578), écrite en vers espagnols, et relative à la victoire de Lépante.

CORTÈS s. f. pl. (kor-tèss — de l'espagn. *corte*, cour, plur. *cortes*). Nom des assemblées des représentants en Espagne et en Portugal : *La session des* CORTÈS. *Ouvrir les* CORTÈS. *Il arriva un courrier d'Espagne avec la copie de l'acte de renonciation du roi d'Espagne passé en pleines* CORTÈS. (St-Simon.)

— **Encycl.** Nous allons d'abord nous occuper des *cortès* de la monarchie espagnole, ordinairement appelées *cortès por estamento*.

— *Cortès espagnoles*. On a comparé quelquefois les conseils (comices) de Rome aux *cortès espagnoles*, bien que ces deux institutions n'aient pas la moindre analogie (v. COMICE). Il faut remonter à la domination des Goths en Espagne pour trouver l'origine de l'antique établissement qui nous occupe. On sait que tous les peuples de la Germanie, Francs, Goths, Burgondes, etc., se réunissaient à époques fixes pour délibérer en commun sur les affaires générales de la nation. Ils conservèrent, après leurs émigrations, les habitudes qu'ils avaient contractées dans leur pays, et ils se réunirent en assemblées auxquelles devaient assister tous les hommes libres de la tribu.

Outre ces assemblées, appelées *conciles*, il existait encore des réunions moins solennelles, dans lesquelles on ne s'occupait que de questions secondaires. Mais les conciles, ou assemblées générales, qui représentent les *placita* ou *parlamenta* de notre histoire, étaient des sortes de *chambres*, de corps législatifs, chargés de donner des conseils aux rois, d'imposer souvent des bornes au despotisme, et de promulguer des lois. Ces assemblées étaient périodiques, et se réunissaient dans les jours de la nouvelle et de la pleine lune. Il paraît que, vers la fin de la monarchie gothique, les rois ne les réunissaient plus que rarement, et n'y convoquaient que les prélats et les plus hauts dignitaires de l'Etat. Tant que subsista le gouvernement des Goths, ces assemblées, nommées *conciles*, se tinrent à Tolède. Comme la monarchie était élective, aussitôt après la mort d'un roi, les nobles, les évêques, les députés formaient une assemblée d'états généraux pour élire son successeur. D'autres assemblées s'occupaient des affaires ecclésiastiques, statuaient sur le dogme, sur la morale et sur la discipline de l'Eglise. L'autorité royale pâlissait devant celle de la nation, représentée par les assemblées, dont les pouvoirs étaient des plus étendus, surtout au commencement de l'histoire des Visigoths. Les lois qu'elles promulguaient furent réunies, en 634, sous le nom de *Fuerzo-juzgo*, et formèrent, en 1348, le noyau du premier code espagnol. Nul traité de paix, nulle déclaration de guerre ne recevait d'effet avant d'être autorisée par les conciles.

On a attribué la décadence de la monarchie des Visigoths à ce qu'ils avaient laissé tomber en désuétude l'usage de ces assemblées, qui n'étaient plus périodiques, et qui se trouvaient dans les derniers temps dominées par le clergé. Après la destruction de l'empire des Goths par les Arabes, les principes du gouvernement représentatif furent adoptés par les conquérants, et, pendant le cours de six siècles, c'est-à-dire jusqu'au règne d'Alphonse le Sage, la coutume des assemblées fut religieusement suivie par les Arabes.

D'ailleurs les conciles visigoths existèrent toujours dans les Asturies. Ils se composèrent d'abord de chefs délibérant sur les expéditions contre les Maures. Plus tard, ils se régularisèrent, et devinrent des assemblées composées d'évêques, de chefs guerriers, de *potestades* (magistrats). On réglait dans ces conciles, la discipline ecclésiastique; on faisait des lois; on élisait le roi, car la couronne était redevenue élective. Ces réunions prirent, lorsque la royauté indigène devint plus puissante, le nom de *curies*, mot latin signifiant *cour*, et que l'on a traduit en espagnol par *cortès*. A ces curies ou *cortès* primitives, les soldats et le peuple de la ville, siége de la réunion, pouvaient assister en simples spectateurs; et même quelquefois on leur demandait leur opinion, ainsi que cela se pratiqua au concile de Jaca, tenu en 1063. Voici la liste des principales de ces réunions :

Concile de Léon 914
Concile de Léon 1020
Concile de Palencia 1129
Concile de Léon 1129
Concile de Léon 1135
Concile de Burgos 1169
Concile de Salamanque 1178
Concile de Carrion 1188

Les premières *cortès* auxquelles on puisse accorder ce nom furent constituées d'abord en Castille et en Aragon. En Castille, elles portaient le nom d'*estamientos*, et, en Aragon, celui de *brazos*. De bonne heure, dans ce dernier Etat, l'ordre de la bourgeoisie eut le droit de siéger et de voter aux *cortès*. Un juge, nommé par les états eux-mêmes (*el justicia*), jugeait tous les différends qui pouvaient s'élever entre le roi et les états. En Castille, la bourgeoisie ne put députer ses représentants que beaucoup plus tard, et ses priviléges ne furent jamais aussi étendus. Les premiers monarques espagnols ne décidèrent jamais une affaire de quelque gravité sans consulter la nation, assemblée en *cortès* ou en états généraux. Depuis cette époque jusqu'à la fin du XIIIe siècle, l'histoire des assemblées de la nation, plus fréquentes et plus solennelles, devient de plus en plus féconde en faits remarquables et en délibérations importantes. Les actes de ces assemblées sont des preuves irrécusables que la nation espagnole jouissait déjà de tous ses droits, alors que les autres peuples étaient plongés dans la barbarie. Les rois de Léon et de Castille eurent toujours recours aux *cortès* dans les besoins pressants de l'Etat. Les premières *cortès* où l'on voit assister des députés du peuple sont celles de Léon, en 1188, dont les actes commencent ainsi : « *In nomine Domini nostri Jesu Christi. Amen.* Ere de 1188 : *mense februarii.* Nous nous sommes réunis à Léon, avec l'honnête compagnie des évêques, en commun, et la glorieuse compagnie des princes riches et des barons de tout le royaume, et avec la communauté des villes ou des députés de chaque ville, par écot; Moi, don Alphonse, roi de Léon, de Galice, des Asturies et de l'Estramadure.... »

L'époque de la concurrence du tiers état à la représentation nationale précéda de plusieurs années en Espagne l'introduction du même système en Angleterre, en Allemagne et en France. Les *cortès* de 1188, que nous venons de citer, sont les plus remarquables de l'histoire espagnole, parce que ce sont les premières assemblées qui aient pris le nom de *cortès*, et que les députés du troisième ordre y figurèrent pour la première fois. A dater de cette époque, le tiers état fit partie de presque tous les conciles, notamment de celui tenu à Benavente en 1202. Ces députés prenaient le nom de *procuradores*. Ils étaient élus par les magistrats municipaux, nommés eux-mêmes par les chefs de famille jouissant du droit de cité. Les *cortès* se composaient donc de quatre ordres, savoir : le clergé, la haute noblesse, la petite noblesse et les députés des villes royales. Les villes seigneuriales ne pouvaient se faire représenter à ces assemblées. La principale attribution des *cortès* consistait à voter les impôts et à en régler la répartition. Cette prérogative s'étendait jusqu'à contrôler même les dépenses particulières de la maison du roi. En 1258, les *cortès*, adressant à Alphonse X des remontrances dont les termes attestent la simplicité naïve des temps, lui disaient qu'il leur semblait convenable que le roi et son épouse « dépensassent pour leur nourriture 150 maravédis par jour, et pas davantage, et que le roi devait recommander aux gens de sa suite de manger plus modérément. »

Voici la liste des *cortès* principales qui furent réunies à cette époque :

Léon. 1188
Léon. 1208
Burgos. 1215
Séville. 1215
Valladolid 1217
Burgos. 1222
Valladolid 1258
Séville. 1281
Valladolid 1282

En 1284, il se forma diverses corporations dans le royaume, et ces corporations, après la mort de don Sanche le Brave, servirent de modèle à la confédération de trente-deux villes et villages de Léon et de Galice (1295), ayant pour but de se prêter, de ville à ville, une assistance réciproque, afin de soutenir leurs droits, tant contre le despotisme des rois que contre celui des grands.

Jamais les *cortès* de Castille ne furent aussi fréquentes que dans ce temps-là, car il ne se passait presque point d'année qu'elles ne se réunissent, bien qu'elles ne fussent pas toujours générales, puisqu'il y en eut plusieurs composées seulement de représentants de quelques provinces, et l'on tint même des assemblées des ordres séparés, tant du clergé que de la noblesse. Les *cortès* étaient souvent réunies au XIVe siècle. Ferdinand IV convoqua tous les citoyens de son pays aux *cortès* tenues à Valladolid en 1309. La liste suivante des principales *cortès* donnera une idée de leur fréquence :

Séville. 1284
Valladolid 1293
Valladolid 1295
Valladolid 1298
Valladolid 1299
Burgos. 1301
Valladolid 1301
Burgos. 1302
Medina del Campo . . 1302
Medina del Campo . . 1303
Medina del Campo . . 1305
Valladolid 1307
Aragon. 1307
Palencia 1313
Valladolid 1313
Valladolid 1325
Medina del Campo . . 1328
Madrid. 1329

A la mort de Ferdinand, il s'éleva de grands débats sur la régence du royaume pendant la minorité de don Alphonse XI, et les *cortès* de Valladolid, réunies en 1313, décidèrent la restriction de l'autorité des tuteurs du jeune prince. Elles créèrent à cet effet un conseil extraordinaire, composé de quatre prélats, de huit chevaliers et de huit citoyens du tiers état.

A cette époque, quatre-vingt-dix villes participaient aux élections des *cortès;* comme ce droit avait été primitivement accordé aux bourgades alors existantes, il en résulta avec le temps qu'une commune sans importance nommait plusieurs députés, tandis qu'une ville considérable, mais de fondation récente, n'en élisait qu'un seul, et quelquefois pas du tout. Les mêmes usages amenèrent les mêmes abus en Angleterre.

En 1315, il se forma une nouvelle confédération, composée cette fois de gentilshommes et de plus de cent villes, avec des règlements à peu près semblables à ceux que les trente-deux villes avaient établis. A cette époque, les *cortès* étaient assemblées plus rarement. Les représentants de la nation étaient dans l'usage d'y demander la conservation des priviléges; le roi promettait tout ce qu'on voulait, et s'empressait de violer la constitution aussitôt que les *cortès* étaient dissoutes.

Il y eut aux *cortès* de Séville, en 1340, beaucoup de prélats, tous les grands, les chevaliers, les écuyers, les gentilshommes, et beaucoup de personnes de chaque ville, ainsi qu'on le voit par la *Chronique* d'Alphonse XI. Voici la liste des principales *cortès* à cette époque :

Madrid. 1335
Madrid. 1339
Séville. 1340
Valladolid 1351
Burgos. 1366
Toro 1369
Medina del Campo . . 1370
Burgos. 1379
Soria. 1380
Valladolid 1385
Palencia. 1386
Bribiesca. 1387
Guadalaxara. 1390
Madrid. 1391
Burgos. 1392
Madrid. 1393
Madrid. 1395
Tordesillas. 1401

La guerre civile, sous le règne de Pierre le Cruel, modifia profondément les institutions du pays. Henri de Transtamare, pour se concilier les *cortès*, qui avaient d'abord pris fait et cause pour Pierre, leur promit d'admettre douze citoyens dans son conseil (1367). Mais, en 1371, les *cortès* qui l'avaient affermi sur le trône lui ayant rappelé ses promesses, il refusa de les entendre; ce qui n'empêcha pas les *cortès* d'insister en plusieurs autres circonstances, principalement à Burgos, en 1367; mais elles ne purent rien obtenir avant 1385.

Il existait à cette époque un grave sujet de discussion entre la royauté et les représentants de la nation. Le roi déléguait auprès des villes des alcades majeurs que l'on a appelés *corregidores*. Les *cortès* ne cessaient d'en demander la suppression, et, en 1432, voyant que leurs réclamations étaient mal accueillies, elles demandèrent que les alcades et les échevins qui auraient agi d'une manière peu convenable fussent punis. Mais ces demandes ne pouvaient être reçues que très-froidement par une cour n'ayant en vue que l'accroissement de l'influence royale, au détriment de la liberté.

Cependant, vers la fin du XIVe siècle les villes royales florissaient plus que jamais sous leurs priviléges municipaux; mais les villes seigneuriales, qui composaient la majeure partie du royaume, gémissaient sous l'oppression la plus cruelle de leurs seigneurs. Les *cortès* de Valladolid, en 1385, font un tableau navrant du despotisme sous lequel étaient courbées les populations. Les mêmes *cortès* obtinrent du roi que quatre citoyens entreraient dans son conseil. Le tiers état, tout fier de ce succès, tenta d'exclure les grands du conseil; bien que Jean Ier n'ait point accédé à cette demande, on peut dire que jamais peut-être le tiers état, le parti bourgeois, ne fut plus considéré qu'en ce temps-là.

Les *cortès* de Ségovie, en 1386, demandèrent le rétablissement des confréries entre les villes royales et seigneuriales, sous prétexte d'assurer la tranquillité publique; mais elles ne purent rien obtenir.

Cent vingt-huit députés de quarante-huit villes se rendirent aux *cortès* de Madrid, en 1390. Le règne de Henri III, qui avait vu le tiers état à son plus haut degré de considération, commença à voir aussi sa décadence. Les *cortès* de Madrid, en 1391, créèrent un conseil extraordinaire de régence, composé d'évêques, de grands et de citoyens.

Henri III fit peu de cas des arrêts des *cortès;* le tiers état avait perdu de son influence, et le roi manifesta en plusieurs circonstances l'intention de ne plus jamais convoquer ces assemblées. En attendant, il n'admit plus de citoyens dans son conseil. Aux *cortès* de 1419, sous le règne de Jean II, les députés se plaignirent amèrement de cette dérogation aux anciens usages, et de ce qu'on n'avait plus le même respect pour les mandataires des communes. Bientôt les villes, par un motif de parcimonie incompréhensible, demandèrent à ne plus payer leurs députés, alléguant que l'Etat devait se charger de ce soin. On ne tarda pas à ressentir les effets de cette innovation; car l'Etat, par le même motif d'économie, diminua le nombre des députés du tiers état, de telle sorte que ces députés furent toujours dans la suite en grande minorité. Les villes, reconnaissant leur faute, eurent beau demander à remettre les choses sur le même pied qu'autrefois, elles ne purent rien obtenir; juste punition de leur avarice. Les rois Ferdinand et Isabelle ne réunissaient les *cortès* qu'à contre-cœur; ils entouraient les députés d'émissaires qui ne les quittaient pas, et qui cherchaient par mille moyens à découvrir leur opinion pour la divulguer aux rois. Voici la liste des principales *cortès* de cette époque :

Tolède 1402
Tolède 1405
Tolède 1406
Téruel 1417
Ocagna. 1422
Tolède 1423
Palenzuela. 1425
Zamora. 1432
Madrid. 1433
Valladolid 1442
Valladolid 1446
Valladolid 1447
Cordoue 1455
Madrid. 1462
Tolède 1462
Cabeson 1464
Cigalez. 1464
Salamanque 1465
Madrid. 1467
Ocagna. 1469
Villacartin. 1473
Tolède 1475
Valladolid 1475
Tolède 1480
Toro 1505
Burgos. 1506
Valladolid 1506
Madrid. 1510
Burgos. 1512
Tolède 1515

Il paraît que les honneurs de la représentation étaient encore fort recherchés, puisqu'on fut obligé, en 1455, de défendre aux candidats de corrompre les électeurs par des dons et des promesses. Les lois de 1462 et de 1465 font aux rois et aux gouverneurs les plus sévères injonctions d'avoir à respecter la liberté des électeurs. Le roi Henri IV, avant la promulgation de ces lois, avait été jusqu'à désigner ceux dont il voulait que les électeurs fissent choix; mais ce despotisme odieux, qui tendait à faire de la représentation nationale une véritable dérision, révolta les esprits. Les citoyens résistèrent, et des mouvements insurrectionnels contraignirent le monarque à reconnaître la liberté des élections.

La découverte de l'Amérique vint faire au peuple espagnol un peuple conquérant, c'est-à-dire qu'elle le plongea dans l'esclavage, car les mêmes hommes qui allaient au loin s'enrichir et forger des fers pour les Américains ne pouvaient songer en même temps à défendre leur propre indépendance. Les *cortès* de-

1520 demandèrent à Charles V l'abolition des *candidatures officielles*, la périodicité des assemblées, le payement des députés par les villes, la publicité des séances. Ce programme était radical et digne des Français du XIXe siècle. Le jeune roi, soutenu par ses soldats flamands, ne fit que rire de la demande des *cortès*, qui se révoltèrent. La fameuse bataille de Villalar vint ruiner toutes leurs espérances, et l'autorité monarchique prit de nouvelles racines, en habituant le peuple aux guerres lointaines et en l'entraînant sous tous les climats.

Les *cortès* de 1527 ayant refusé des subsides à Charles V, celui-ci sut dissimuler son ressentiment, et demanda de nouveaux secours à celles de Tolède, en 1538. « Je vous recommande, dit-il, d'être brefs. » Nouveau refus. Exaspéré, l'empereur-roi dissout les *cortès*. L'assemblée de 1555 demande que les ordonnances publiées par les *cortès* ne pussent être révoquées, sans que d'autres *cortès* en eussent pris connaissance. « En cela, on fera ce qui conviendra le mieux à notre service, » répond le laconique Philippe II. En 1590, une révolte ayant eu lieu en Aragon, le roi fait avancer un corps de troupes étrangères contre les rebelles. Le grand justicier, la Nuza, proclame les libertés violées, et arme les milices; mais il est défait, et, quelques jours après, brûlé vif avec ses complices. Depuis cette époque, les *cortès* ne furent plus assemblées que pour reconnaître le roi à son avénement, ou enregistrer les impôts. Bientôt même, on ne les convoqua plus pour ce dernier objet. Tel fut le discrédit dans lequel tombèrent ces assemblées, à l'époque de la *grande* Espagne conquérante, monarchique et cléricale. Nous avons donné la liste des *cortès* aux premiers siècles, parce que chacune de ces réunions eut son importance. Depuis cette époque, les *cortès* n'ayant plus eu la même influence, nous ne croyons pas devoir continuer cette liste. Voici dans quel ordre les *cortès* prêtaient serment aux rois :

Lorsqu'un roi d'Espagne avait désigné le jour et le lieu où son fils aîné devait être reconnu comme héritier présomptif de la couronne, les trois états étaient convoqués. Dans le cortége, les députés venaient immédiatement après les grands du royaume; ils s'avançaient, deux à deux, suivant leur rang d'ancienneté. Après la messe, les députés se levaient, s'avançaient, précédés par ceux de Burgos, qui, toujours en contestation avec ceux de Tolède pour l'ordre de primauté, faisaient, ainsi que leurs adversaires, les protestations accoutumées, dont ils requéraient acte; ils prêtaient ensuite le serment au futur roi; l'un des assistants des *cortès* lisait la formule à haute voix : aussitôt Burgos et Tolède s'approchaient, se disputant à qui prêterait serment la première; le roi ordonnait à ceux de Burgos de jurer les premiers; les uns et les autres demandaient acte de cette résolution : ceux de Tolède, pour constater qu'ils ne faisaient qu'obéir à un ordre du roi; ceux de Burgos, pour constater leur droit. Les autres villes arrivaient ensuite dans le rang accoutumé. Le serment prêté et accepté, le secrétaire des *cortès* en délivrait acte au roi.

Les Bourbons, élevés à l'école de Louis XIV, s'y prirent de toutes les manières pour faire oublier la liberté aux Espagnols. Ils ne rassemblèrent que cinq fois les *cortès*, et encore leur but était tout simplement de donner plus d'éclat à leur couronnement. Cependant, les *cortès* de 1713 furent convoquées pour admettre la loi salique en Espagne, loi qui ne fut abrogée qu'en 1830, en faveur d'Isabelle II.

Napoléon, avec son habileté ordinaire, fit revivre les *cortès* en 1808. Cette assemblée, réunie à Bayonne, n'était d'abord qu'une *junte*, dont le but était de proclamer la royauté de Joseph et de donner une constitution nouvelle. Elle se composait de quatre-vingt-onze personnes, parmi lesquelles on distinguait plusieurs grands du royaume, un archevêque et trois généraux. Beaucoup d'historiens lui ont refusé le nom de *cortès*, à cause du mode de sa formation, de l'insuffisance de ses pouvoirs, de son séjour sur un sol étranger, de l'absence de toute indépendance. D'ailleurs, les *juntes provinciales*, qui se déclarèrent contre les Bonaparte, enlevèrent toute importance aux *cortès* de 1808. Lorsque la *junte centrale* de l'indépendance se fut organisée, elle convoqua d'après les vieilles formes des *cortès* qui se réunirent, le 24 septembre 1810, dans l'île de Léon, et publièrent, deux ans après, la fameuse constitution dite *des cortès*, imitation de notre constitution de 1791 (Cadix, 19 mars 1812). L'assemblée unique (car, en Espagne, il n'y eut jamais ni sénat ni rien d'analogue), instituée par cette constitution, se formait d'après un système d'élection assez compliqué : tous les citoyens domiciliés dans une paroisse devaient élire onze, vingt et un ou trente et un *délégués*, suivant la population. Ces délégués devaient élire un, deux ou trois *électeurs de paroisse*, lesquels, réunis au chef-lieu du district, élisaient un nombre d'électeurs triple du nombre des députés à nommer par la province. Ces électeurs de province, réunis en juntes électorales de province, nommaient les députés aux *cortès* (1 par 70,000 hab.). Tout citoyen âgé de vingt-cinq ans, domicilié depuis sept ans dans la province et jouissant d'un revenu convenable, était éligible. Les fonctionnaires ne pouvaient, en aucun cas, être élus. Chaque province était tenue de faire les frais d'entretien de son député pendant la session. Les *cortès* se réunissaient chaque année, et se renouvelaient, en totalité après deux ans. Les *cortès* votaient toutes les lois, établissaient les impôts, fixaient les listes civiles, recevaient le serment du roi, et nommaient les tuteurs des rois mineurs et les régents. Un projet de loi, voté par les *cortès* et trois fois rejeté par le roi, devenait loi malgré la volonté royale. Tout traité de paix, d'alliance ou de commerce, de subside ou d'admission de troupes étrangères, se pouvait être ratifié avant l'approbation des *cortès*.

Le 2 février 1814, les *cortès*, convoquées en vertu de cette constitution, décrétèrent que le roi Ferdinand VII devait prêter serment entre leurs mains. Mais ce roi, Bourbon dans l'âme, arrivé à Valence le 4 mai, s'empressa de dissoudre l'assemblée et de révoquer la constitution; les *cortès* résistèrent en vain à ce décret; il fallut céder au torrent de la réaction, qui entraînait alors les masses vers un aveugle despotisme. Le 10 mai, on incarcéra les trois régents et les principaux députés; le 30 mai, on exila tout fonctionnaire, officier ou prêtre qui avait servi Joseph. Le roi avait promis de convoquer d'autres *cortès;* mais il s'empressa d'oublier cette promesse, et une nouvelle révolution se prépara. En janvier 1820, Riego leva l'étendard de la révolte, la constitution de 1812 à la main. L'agitation prit bientôt un tel caractère de gravité, que Ferdinand VII se vit obligé de prêter serment à la constitution et de réunir les *cortès*, qui s'assemblèrent le 6 juillet 1820, et qui entrèrent dans les voies libérales avec la plus grande résolution. La France, ou du moins les Bourbons de France, effrayés, allèrent renverser cet état de choses, qui pourtant ne compromettait en rien la royauté. Les *cortès* dissoutes ne furent plus rassemblées qu'en 1834, après la mort du roi. Cette année, à la suite de la révolution du 2 mars, la reine régente consentit, le 16 avril, l'acte appelé l'*estatudo real* (statut royal), constitution insuffisante, qui fut abrogée en août 1836, et remplacée par la constitution de 1812, laquelle subit quelques modifications. Peu après la promulgation de cette charte, les *cortès* eurent à exercer l'un des pouvoirs les plus importants de ceux qu'elle leur attribue. En 1840, la reine régente ayant abandonné la tutelle de sa fille, les *cortès* la remirent à Arguelles (10 juillet 1841), et la régence à Espartero (11 mai 1841). Puis, le 16 août 1843, les *cortès* enlevèrent cette régence au même duc de la Victoire, et proclamèrent la majorité d'Isabelle II, âgée seulement de douze ans.

Narvaez, devenu tout-puissant, restreignit autant que possible les droits des *cortès*. Celles-ci subirent cet état de choses jusqu'en 1848; mais, à cette époque, enhardies par les événements qui se passaient en France, elles réclamèrent hautement leurs prérogatives, et la royauté dut céder devant leurs exigences. Isabelle II ne le fit qu'avec la volonté bien arrêtée de reprendre les libertés octroyées dès que l'occasion se présenterait. Les événements de 1852 enlevèrent toutes ses conquêtes libérales au peuple espagnol (v. ESPAGNE).

Après la révolution de 1868, le gouvernement provisoire appela le peuple entier à profiter du suffrage universel pour nommer des *cortès*, seule assemblée à laquelle les chefs de la révolution pussent remettre les pouvoirs (v. JUNTE). Enfin, après cinq mois passés à préparer les élections, puis à les valider, les *cortès* ont été définitivement constituées le 22 février 1869. Elles viennent, à la suite de débats passionnés, de déclarer que la forme du gouvernement de l'Espagne sera la forme monarchique, et, en attendant qu'il leur soit possible de trouver un roi, elles ont nommé régent le maréchal Serrano (juin 1869).

— *Cortès de Portugal*. Les *cortès portugaises* naquirent avec la royauté. Elles ont la même origine primitive que les *cortès* espagnoles, puisque le Portugal appartint aux Visigoths, ainsi que tout le reste de la péninsule. Alphonse Ier, fils de Henri de Bourgogne, ayant été proclamé roi sur le champ de bataille d'Ourique (1139), voulut faire confirmer, par le vœu national, son élévation au trône. Il réunit les *cortès* du Portugal à Lamego (1143), dans l'église de Sainte-Marie. Son procureur général se leva, et demanda à l'assemblée si elle reconnaissait Alphonse comme roi. Tous dirent : « Nous voulons qu'il soit roi tant qu'il vivra, et ses enfants après lui. »

Les *cortès* votèrent ensuite une constitution consacrant le principe de la souveraineté nationale.

Les *cortès* portugaises ne furent jamais convoquées avec autant de régularité que les *cortès* espagnoles. Leur composition et l'étendue de leurs droits n'avaient rien de bien fixe, et furent soumises à de nombreuses variations. On ne les réunissait guère qu'aux époques de succession au trône; mais, il faut le reconnaître, elles jouissaient des plus grandes prérogatives, lorsqu'il s'élevait quelque difficulté entre les prétendants. Ainsi, en 1383, la descendance des rois légitimes étant venue à manquer, et le roi de Castille voulant s'emparer du Portugal, les *cortès*, réunies à Coïmbre, décernèrent la couronne à dom Juan d'Avis, qui fonda une nouvelle branche royale. Jean II, son arrière-petit-fils, assembla les *cortès* à Evora, en 1482, et leur demanda la révocation des priviléges abusifs que ses ancêtres avaient accordés aux grands de la nation.

La puissance extérieure du Portugal fut fatale à sa liberté intérieure, en ce sens que les rois, enorgueillis de leurs victoires, ne convoquèrent plus les assemblées qu'à de rares intervalles. De là cet affaiblissement du patriotisme, qui prépara l'annexion à l'Espagne. Ce furent les *cortès* qui dérogèrent à la loi fondamentale, en se prononçant pour l'étranger, tant les guerres lointaines avaient changé les idées de ce peuple (1581). Ce furent aussi les *cortès*, assemblées à Lisbonne, qui proclamèrent l'indépendance en 1642, et donnèrent la royauté au duc de Bragance. Dans cette assemblée, les membres ne surent pas saisir l'occasion pour réclamer les garanties constitutionnelles et l'intervention régulière ou plus fréquente des mandataires du pays dans les affaires du gouvernement. On ne les convoqua plus que pour recevoir l'abdication du roi Alphonse VI, et proclamer l'avénement de son successeur Pierre II. Jusqu'aux guerres du premier empire, les *cortès* furent à peu près oubliées. Après la chute de Napoléon, la maison de Bragance, que le peuple avait soutenue, ayant refusé d'accorder aucune prérogative à la nation, la révolution éclata; les *cortès extraordinaires* proclamèrent une constitution, modelée sur celle que les Espagnols avaient rédigée en 1812, mais encore plus démocratique, en ce sens qu'elle accordait le droit d'électeur à tout citoyen de vingt-cinq ans, *sachant lire et écrire*, sauf les domestiques, les gens sans moyens d'existence et les moines. La base, pour le nombre des députés, était de 1 pour 30,000 habitants. Ce régime politique, admis d'abord par le roi, fut aboli presque aussitôt (1823), et un décret du 5 juin 1824 remit en vigueur l'ancienne constitution de la monarchie, avec une assemblée de *cortès* à Lamego.

En 1826, dom Pedro, successeur de Jean VI, convoqua de nouvelles *cortès*, pour voter une nouvelle constitution, calquée sur celles d'Angleterre et de France, et recevoir son abdication en faveur de doña Maria, sa fille.

D'après la constitution, les députés aux *cortès* étaient nommés par les électeurs de province, nommés eux-mêmes par les électeurs de paroisse. Les *cortès* votaient les lois, recevaient le serment du roi, pourvoyaient à la vacance du trône et à la régence et fixaient la quotité des impôts, etc.

En juin 1828, les *cortès*, assemblées à Lamego, adoptèrent, à l'unanimité, un acte par lequel l'empereur dom Pedro, réputé prince étranger, et, par suite, dom Miguel Ier, étaient exclus du trône déféré à doña Maria. Après que l'on eut chassé le roi dom Miguel, les *cortès* furent de nouveau convoquées en août 1834, et elles l'ont été chaque fois que quelque agitation a troublé le pays.

CORTÈS (Martin), géographe espagnol du XVIe siècle, qui se fixa à Cadix, où il composa, sous le titre de *Breve compendio de la esfera y de la arte de navegar* (1551), un ouvrage fort remarquable sur l'art de la navigation.

CORTESE (Paul), évêque d'Urbin, né à San-Geminiano (Toscane) en 1465, mort en 1510. Il a composé, en un style élégant, plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *De cardinalatu* (1510, in-fol.), et *De hominibus doctis*, dialogue intéressant pour l'histoire littéraire d'Italie, lequel a été publié à Florence avec la vie de l'auteur (1734, in-4°).

CORTESE (Alexandre), poëte italien, né en 1469, mort en 1499, qui devint nonce apostolique. Il compta Politien au nombre de ses amis, et se distingua par ses poésies latines. On a de lui *Carmina* (Florence, 1483); *Poemation* en l'honneur de Mathias Corvin, etc.

CORTESE (Grégoire), cardinal italien, né à Modène en 1483, mort en 1548. Il entra dans l'ordre des bénédictins, dont il devint visiteur général, et gagna la faveur du pape Paul III, qui le nomma, en 1542, évêque d'Urbin et cardinal. Cortese a laissé des lettres, des poésies, une remarquable description du sac de Gênes en 1522, etc. Ses *Œuvres* ont été publiées à Padoue (1774, 2 vol. in-4°).

CORTESE DEL MONTE (Hersilie), femme poëte italienne, née à Rome en 1529, morte vers la fin du XVIe siècle, nièce du cardinal Grégoire Cortese. Elle reçut la plus brillante éducation et épousa le neveu du pape Jules III, del Monte, qui périt en 1552 dans la guerre de la Mirandole. Bien qu'elle n'eût alors que vingt-trois ans, Hersilie résolut de ne jamais se remarier. Elle refusa constamment les plus brillants partis, cultiva la poésie et les lettres, et acquit la réputation d'une des plus aimables et des plus spirituelles femmes de son temps. Le pape Jules III, qui avait pour elle l'affection la plus vive, lui fit don de la souveraineté de Negri. On a d'elle des *Poésies*, publiées dans les *Rime delle donne romane* (1575), et des lettres inédites, adressées au duc Hercule II et au cardinal Hippolyte d'Este.

CORTESE (Jules-César), poëte napolitain, né vers 1570. Il s'exerça dans le genre burlesque et y acquit une brillante réputation. On a de lui : la *Vajasséide*, poëme satirique en cinq chants, dirigé contre les femmes; *Micco Passaro innamorato*, en dix chants, où il célèbre les aventures d'un fanfaron; *Cerriglio incantato*, en six chants, où il parodie spirituellement les romans chevaleresques; le *Voyage au Parnasse;* la *Rose; Aventures de Ciulio et de Gerna*, roman en prose, etc.

CORTESI (Jean-Baptiste), médecin italien, né à Bologne en 1554, mort en 1636. Professeur d'anatomie à Messine pendant trente-cinq ans, il a composé plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Miscellaneorum medicinalium decades* (Messine, 1625, in-fol.), recueil intéressant où l'on trouve de curieux détails, notamment sur la méthode employée par Tagliacozzi pour rajuster le nez, les lèvres, etc.; *Tractatus de vulneribus capitis* (1632, in-4°); *Practica medicinæ* (Messine, 1635, 2 vol. in-fol.).

CORTÉSIE s. f. (kor-té-zî — de *F. Cortez*, navigateur espagnol). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des cordiacées, renfermant une seule espèce, qui croît aux environs de Buenos-Ayres.

CORTEZ (Fernand ou Hernando), conquérant du Mexique, né à Medelin, petite ville de l'Estramadure, en 1485, mort en 1547. Il était fils de Martin Cortez y Monroy et de doña Catalina Pizarro y Altamirano, réunissant ainsi dans ses veines le sang des plus illustres familles de cette ville. A quatorze ans, il fut envoyé à l'université de Salamanque; mais son caractère inquiet et bouillant le rendant peu propre aux études scolastiques, il embrassa le métier des armes. Une maladie assez grave vint l'arrêter au début de cette carrière et l'empêcher d'aller à Naples rejoindre Gonzalve de Cordoue, dont la gloire avait séduit sa jeune imagination. La place de ce hardi aventurier n'était pas d'ailleurs auprès de ce grand capitaine. Il y avait par delà les mers un pays dont on racontait des merveilles; l'or s'y trouvait en profusion, et les habitants n'étaient pas capables de défendre leurs possessions. Christophe Colomb, qui avait rapporté quelques-uns des produits de l'Amérique à la cour de Ferdinand, avait, par ses récits, exalté tous les esprits. Au seul nom de ces pays lointains, merveilleux, les seigneurs de la cour d'Espagne étaient éblouis; ils voyaient déjà les fauves rayons de cet or amoncelé, et ne songeaient qu'à gagner la terre promise. Plus que tous les autres, Cortez brûlait du désir de s'embarquer; il avait d'ailleurs un parent éloigné à Saint-Domingue (ou Hispaniola), et cette considération était de nature à faire disparaître ses dernières hésitations. Aussi, en 1504, le futur conquérant abandonna-t-il sa patrie. La traversée fut heureuse, et le jeune aventurier parfaitement reçu par ce parent, qu'il ne connaissait pas, et qui s'appelait Nicolas de Ovando, gouverneur de l'île. Il y demeura cinq ou six ans, et se lia avec plusieurs jeunes gens qui avaient un goût prononcé pour les lointaines excursions. Il faillit même s'embarquer, en compagnie de Balboa, Pizarro et plusieurs autres, pour la fatale expédition d'Uraba, commandée par Hogeda, mais une nouvelle maladie le retint dans l'île. En 1511, Diego Velasquez de Léon fut chargé de coloniser l'île de Cuba, et Cortez l'y suivit. Il se distingua de la manière la plus brillante et en fut récompensé par le titre d'alcade de la capitale de l'île; on y joignait une concession très-considérable de terres et un grand nombre d'Indiens. Dans l'exercice de cette importante fonction, le jeune Cortez soutint avec éclat l'honneur du nom espagnol, et sut gagner la sympathie et l'affection générale. Il s'appliqua, en outre, à étudier les mœurs des guerriers indiens et à se familiariser avec le danger. Quelque temps après, il épousa la belle doña Catalina Xuarez, dont il eut un fils, que Velasquez lui-même tint sur les fonts baptismaux. Il convient d'ajouter que ce mariage ne fut pas volontaire de la part de Cortez. Il dut obéir à Velasquez, et donner son nom à la jeune fille qu'il avait séduite.

L'or et les curiosités apportés à Velasquez par Alvaredo, et les merveilleux récits de cet officier sur les pays récemment découverts, avaient décidé le gouvernement à préparer un nouvel armement, dont la direction serait confiée à Cortez. A peine la nomination de l'alcade à ce poste important fut-elle connue, que de nombreux murmures s'élevèrent et les mécontents mirent tout en œuvre pour la faire révoquer. La nomination de Cortez pouvait en effet passer pour un passe-droit. Grijalva, qui avait fait partie de la dernière expédition, et qui était généralement connu comme un brave et habile officier, se trouvait relégué à un rang inférieur, et voyait avec peine le succès de son jeune rival. Cortez comprit bien qu'il fallait se hâter; aussi, sa commission à peine reçue, on vit sa bannière flotter à sa porte, et des hérauts firent, à son de trompe dans toute la ville, un appel aux hommes de bonne volonté. Aussitôt une foule d'aventuriers de toute sorte, anciens officiers vieillis sous les armes, jeunes et ardents chercheurs de terres inconnues, avides de gloire et de fortune rapidement acquise, vinrent se ranger sous la bannière du jeune chef. Lui-même engagea ses terres et ses Indiens pour acheter une partie de son matériel, et telle fut la diligence apportée aux travaux, que, le 18 novembre 1518, la flottille sortait du port de San-Iago de Cuba. Ce brusque départ était devenu nécessaire : Cortez s'était aperçu que Velasquez, en dépit de ses assurances répétées de dévouement, semblait écouter avec une certaine complaisance les murmures de ses ennemis, et peu de temps après son départ il apprit, en effet, que Velasquez avait expédié au corrégidor l'ordre d'arrêter le commandant de l'expédition, et

de lui déclarer que sa commission était révoquée.

Cortez se dirigea vers la Havane, où il comptait trouver de nouveaux soldats. Velasquez l'y poursuivit. Le jeune aventurier réunit alors ses troupes, leur fit part des desseins du gouverneur, leur dévoila les causes de sa haine jalouse, et se mit à leur disposition. Ses compagnons, qui ne rêvaient que conquêtes et aventures, le supplièrent de rester à leur tête, lui jurèrent une fidélité à toute épreuve, et déclarèrent qu'on punirait de mort ceux qui oseraient contester son autorité. Le futur conquérant du Mexique reprit la mer le 11 février 1519, pour se diriger vers le continent américain. Son escadre se composait de 11 navires. Le plus grand des onze, décoré du titre de vaisseau amiral, n'était qu'une sorte de barque de cabotage, jaugeant 100 tonneaux; sept des bâtiments n'étaient même pas pontés. On comptait 110 hommes d'équipage, 553 soldats, dont 13 armés de mousquets, 32 d'arquebuses, les autres d'épées et de piques, 16 chevaux et 10 petites pièces de campagne. Mais dans ce bataillon sacré étaient les Sandoval, les Alvarado, les Morta, les Olid, les Lopez de Avila, les Pacheco, les Bernal Diaz, tous hommes d'armes éprouvés dans mille rencontres, tous dignes de leur chef, tous résolus à vaincre ou à mourir. Aventuriers sans peur, ils professaient le plus haut mépris pour ces masses mexicaines, que la vue seule de leurs épées mettrait certainement en fuite. L'exaltation religieuse venait encore ajouter à ce courage chevaleresque. Songeaient-ils plus à convertir qu'à piller? la religion du Christ dominait-elle dans leur cœur l'amour de l'or? L'avenir nous apprendra si ce sont des missionnaires qui vont porter la parole sainte, ou des conquérants avides que la soif de l'or poussera aux crimes les plus honteux.

L'escadrille cingla vers le cap San-Antonio, sous la conduite du pilote Alaminos, qui avait successivement guidé Colomb dans son dernier voyage, Hernandez et Grijalva. Elle se dirigea vers l'île de Cozumel. Cortez, à peine débarqué, sut inspirer de la confiance aux Indiens par ses manières affables; bientôt une parfaite harmonie régna entre les Espagnols et les indigènes. Il manquait un interprète. Heureusement Cortez trouva dans l'île un de ses compatriotes, Jérôme d'Aguilar, qui accepta cette fonction. Ce Jérôme d'Aguilar avait été prisonnier d'un cacique du cap Catoche. Cortez ordonna aux Indiens de détruire leur temple et leurs idoles. Ces malheureux espéraient que les dieux allaient se venger; mais les dieux se laissèrent mettre en pièces sans qu'un seul Espagnol fût foudroyé. Alors, supposant que le dieu de Cortez était supérieur à toutes leurs divinités, ils se pressèrent en foule autour du P. Juan Diaz, qui célébra la messe et prononça ensuite un sermon en castillan, sermon dont ils n'entendirent pas un mot. Les idoles détruites furent remplacées par une grande croix de bois, des images de la Vierge et de quelques saints, et Cortez, en s'éloignant de Cozumel, fit promettre aux Indiens de respecter tous ces objets sacrés du culte catholique; il mit sa protection à ce prix. L'escadre ayant repris la mer, arriva à l'embouchure de la rivière de Tabasco. Cortez la remonta jusqu'au grand bourg de Potouchan, qu'entourait une muraille de bois, percée de meurtrières qui servaient à tirer des flèches. Beaucoup d'indigènes, armés et montés sur de petits canots, attaquèrent la flotte; mais ils furent promptement dispersés. Les Espagnols débarquèrent, s'emparèrent du bourg que les habitants avaient abandonné, et s'établirent pour la nuit dans un grand temple. Le jour suivant, le 18 mars 1519, l'armée se mit en marche; elle fut attaquée par 40,000 Indiens, au moment où elle traversait des champs cultivés, dépendant de la ville de Centla. Malgré la bravoure des indigènes, leur déroute fut complète. L'artillerie, les armes à feu, les chevaux, qu'ils croyaient ne faire qu'un même individu avec leurs cavaliers, leur inspirèrent une terreur extrême. Ils croyaient que le tonnerre, la foudre et les êtres fantastiques venus du monde des esprits, s'étaient ligués contre eux. Plus de 1,000 des leurs restèrent sur le champ de bataille; cependant les Espagnols comptaient de leur côté 60 blessés et 2 morts. La paix fut conclue, à la condition que le cacique de Tabasco se reconnaîtrait vassal du roi et embrasserait le christianisme. En sortant du fleuve Tabasco, l'escadrille cingla vers le nord-ouest, sans s'éloigner du rivage. On passa devant l'embouchure du Papalaothan, auquel on donna le nom de rivière d'Alvarado, parce que ce chef la vit le premier, et on jeta l'ancre à Saint-Jean-d'Ulloa. Montézuma était déjà informé de l'arrivée de la flotte de Cortez, et ses perplexités croissaient de jour en jour. Il avait décidé, de l'avis de son conseil, qu'il fallait se garder de compliquer la situation en usant de violence; qu'on enverrait au commandant de l'escadre l'ambassade et les présents destinés précédemment à Grijalva, et qu'on y joindrait les ornements dont on décorait la statue du dieu Quetzalcohuatl aux jours de grande solennité. A l'arrivée des ambassadeurs, l'interprète Aguilar reconnut, dès l'échange des premiers mots, que la langue de ses nouveaux interlocuteurs lui était absolument étrangère. Il fut tiré d'embarras par une jeune esclave âgée de seize ans, qui avait été donnée à Cortez par le cacique de Centla : elle parlait le *nanuatl* et le *maya*. C'était la fille du cacique de Painalla, dans la province mexicaine de Quazacualco, et elle s'appelait Marina. L'heureuse destinée de Cortez lui ménageait, dans cette jeune Indienne, une maîtresse dévouée, une habile interprète, une active surveillante des projets de l'ennemi, une conseillère instruite de la politique et des mœurs du pays, et, plus d'une fois, une ambassadrice éloquente et adroite. Il ne tarda pas à s'attacher Marina par les liens de l'amour; nous la trouvons près de lui dès le début de la campagne, et elle ne le quitte plus pendant les années de combats qui livrèrent à l'Espagne l'empire mexicain. Marina fut la providence de l'armée de Cortez, et l'un des plus puissants instruments de la chute de Montézuma. Les ambassadeurs, ayant prononcé leur harangue, se prosternèrent aux pieds de Cortez. Revêtu d'un costume d'apparat, celui-ci était entouré de ses officiers; on lui avait élevé une sorte de trône sur la poupe de son navire. Il se laissa adorer sous le nom de Quetzalcohuatl, antique civilisateur de l'Anahuac, qui, d'après les légendes de la contrée, devait revenir un jour dans le pays du côté de l'orient. Le héros castillan se laissa couvrir successivement de tous les ornements du dieu avec un sang-froid parfait. Les populations qui, du rivage, assistaient à cette scène bizarre, en conclurent naturellement que Quetzalcohuatl était de retour, et que l'on touchait à l'accomplissement des anciens oracles. Le lendemain, Cortez et sa troupe débarquèrent sur le rivage mexicain. A cette nouvelle, Montézuma, frappé de crainte et de stupeur, envoya à l'intendant de la province des présents destinés à Cortez, et le chargea de lui déclarer en même temps, en termes bienveillants, mais péremptoires, qu'il eût à s'éloigner immédiatement des frontières de l'empire. « Grand merci, dit le général, en recevant les riches présents que l'ambassadeur de Montézuma avait déposés à ses pieds, tout en lui signifiant l'ordre formel de quitter le pays; vraiment, c'est un opulent monarque que le roi du Mexique; ses cadeaux sont trop magnifiques pour que nous n'allions pas en personne l'en remercier. » Puis, se tournant vers ses officiers et ses soldats : « N'est-ce pas, messieurs, que nous irons lui rendre visite? » Et cent voix d'hommes répondirent : « Nous sommes prêts à marcher. » En ce moment la cloche sonna l'*Angelus;* officiers et soldats tombèrent à genoux, et prièrent la Vierge Marie de les protéger dans les périls, et de leur assurer le triomphe dans une entreprise qui devait les combler de richesses. Un événement imprévu contribua à affermir Cortez dans son dessein de marcher sur Mexico. Le jeune prince aztèque Ixtlilxochitl lui envoya quelques-uns de ses officiers pour lui faire connaître la situation du pays, ses divisions intérieures, les terreurs de Montézuma, et le désir des provinces de s'unir à ceux qui se présenteraient pour les délivrer du joug abhorré des Mexicains. En même temps, Tlacochcalcatl, prince des Totonaques, de Cempoalla, jadis indépendant et alors tributaire de la couronne de Mexico, fit offrir mystérieusement son amitié au général espagnol, en lui demandant l'appui nécessaire pour reconquérir sa liberté. Ces ouvertures comblèrent Cortez de joie. Comprenant le parti qu'il pourrait tirer de semblables circonstances, il n'hésita plus, et ne douta pas un instant que l'empire d'Anahuac ne fût conquis.

Délivré des soucis que lui avait occasionnés la mutinerie de quelques-uns de ses officiers, partisans de Velasquez, Cortez se décida à partir pour Cempoalla. Il déposa à bord de ses navires son artillerie et ses provisions, et se mit lui-même en marche avec sa petite armée, ravie de quitter une plaine sablonneuse et brûlante pour trouver un air plus frais, un meilleur climat. Deux petites pièces de campagne et une troupe d'Indiens, chargés de bagages, suivaient les Espagnols. On franchit la rivière de Chachalaca, qui formait la limite de la principauté, et l'on se dirigea vers la capitale. Le lendemain, Cortez et sa troupe y entrèrent; ils y furent reçus comme les vengeurs et les libérateurs de la patrie opprimée. Quelques jours plus tard, le capitaine général se rendit au port de Quiahuiztlan, où sa flotte venait d'arriver. Là, il fit arrêter des collecteurs de tributs, venus de Mexico, et déclara que les deux principautés de Cempoalla et de Quiahuiztlan, vassales de l'Espagne, ne payeraient plus aucun tribut aux rois de l'Anahuac. Cette nouvelle causa un enthousiasme général. La révolte ouverte contre l'empire commençait, l'instant de sa dissolution définitive approchait. A son retour à Cempoalla, où il fut reçu en triomphateur, Cortez voulut imposer sa religion aux habitants. Suivi d'une cinquantaine de soldats, qui chantaient le *Gloria in excelsis*, il se précipita résolûment vers le *teocalli* ou temple, en criant aux Totonaques exaspérés de se tenir tranquilles, s'ils ne voulaient tous être massacrés; puis, malgré les gémissements du peuple et des prêtres, qui s'attendaient à voir tomber la foudre sur les auteurs de l'attentat, les Espagnols brisèrent, en peu d'instants, les statues des idoles. La foule, voyant que le ciel restait serein, que le tonnerre ne grondait pas, baissa la tête, et se soumit. Sur les ruines du temple, on érigea un autel, sur lequel on plaça une croix et l'image de Marie, tenant dans ses bras l'Enfant-Dieu. A quelques jours de là, Cortez fit construire un fort et quelques maisons, à une demi-lieue de Quiahuiztlan, et lui donna le nom de *Villa Rica de la Vera-Cruz*, « nom, dit Robertson, qui semble l'expression des deux mobiles des Espagnols dans leurs entreprises au nouveau monde : la soif de l'or et l'enthousiasme religieux. » Avant d'entreprendre sa grande expédition, Cortez voulut exécuter un projet qu'il nourrissait depuis longtemps. Il s'était vu menacé de voir les rangs de ses soldats s'éclaircir par la désertion; plusieurs d'entre eux s'étaient emparés d'un brigantin, avec lequel ils voulaient se rendre à Cuba, où son ennemi Velasquez, maître sans contrôle, venait d'obtenir le titre d'*adelentado* et le pouvoir de disposer des terres nouvellement découvertes. Les fugitifs avaient été découverts et punis; mais cette tentative pouvait se renouveler tant que la mer serait libre. Il fallait donc détruire la flotte, et enfermer l'armée sur le continent. Cortez fit valoir tout l'avantage que l'on allait retirer d'une centaine de matelots qui deviendraient ainsi disponibles, et l'heureuse et puissante influence de cette alternative nouvelle : conquérir ou mourir. D'un consentement unanime, les vaisseaux furent tirés à terre et mis en pièces. « Ainsi, dit Robertson, par un effort de magnanimité dont il n'y a pas d'exemple dans l'histoire, 500 hommes s'enfermèrent volontairement dans une contrée ennemie, remplie de nations puissantes et inconnues, s'ôtant eux-mêmes tout moyen de retraite, et ne conservant d'autres ressources que leur courage et leur persévérance. » L'armée espagnole commença sa marche en bon ordre, le 16 août 1519. Elle comptait environ 400 hommes d'infanterie, 15 chevaux et 7 canons. Cortez emmenait, en outre, à sa suite 40 nobles totonaques, autant pour lui servir d'otages, en cas de besoin, que pour l'aider de leurs conseils sur la route qu'il allait suivre; ils étaient accompagnés de 2,300 auxiliaires cempoaltèques, et d'un grand nombre de *tlamènes* ou courriers, traînant les pièces d'artillerie, ou chargés des provisions et des bagages de la troupe. Après six jours de marche, on atteignit Xocotlan, grande et belle ville dépendante de l'empire de l'Anahuac. Cortez s'y arrêta, et envoya quelques députés totonaques à Tlaxcala, puissante république, dont les habitants, énergiques et fiers, avaient su conserver leur indépendance intacte. Mais, en attendant le retour de ses envoyés, il marchait en avant. Il fut bientôt en vue des formidables retranchements élevés aux frontières de la république. Son armée se composait alors, non-seulement de ses alliés totonaques, mais encore de la nombreuse garnison mexicaine de Xocotlan, dont il avait grossi ses rangs, tant il était habile à séduire les propres troupes de Montézuma même, tant il s'entendait à mettre toutes les chances de son côté; mais il fallait réduire Tlaxcala par les armes. Après divers engagements, dans lesquels la victoire fut longtemps disputée, la paix fut conclue, et les Tlaxcalans devinrent, dès ce moment, les plus sûrs et les plus fidèles alliés de Cortez. Dans la lutte suprême qui décida de leur sort, ils lui prouvèrent que, mieux armés et mieux disciplinés, ils l'eussent arrêté à son début. Ses destinées auraient alors fini dans la plaine de Tloatzinco (lieu où se livra la dernière bataille), et le monde ne l'eût appelé qu'un aventurier malheureux. Les députations de la république de Huexotzinco et des villes et Etats du voisinage arrivaient en foule pour présenter leurs hommages au puissant Espagnol, et se reconnaître vassales de la couronne de Castille. Toutefois, la cité sainte de l'Anahuac, Cholula, la ville de Quetzalcohuatl, demeura étrangère au mouvement général. Cortez avait résolu de la traverser pour se rendre à Mexico. Il en fit demander l'autorisation aux Cholulans, qui y consentirent, mais avec la ferme résolution d'écraser Cortez et son armée pendant qu'ils y séjourneraient. Marina, ayant découvert ce complot, en instruisit son amant, qui ordonna le sac de Cholula et le massacre de ses habitants. Dans cet horrible carnage, qui dura deux jours, 6,000 Cholulans perdirent la vie. Le butin fut immense; les Espagnols prirent l'or, l'argent et les pierres précieuses; les Tlaxcalans, qui avaient été les auxiliaires de Cortez dans ce massacre, s'emparèrent de plumes aux brillantes couleurs, mille fois préférées par eux aux riches métaux. Après le carnage, on publia un pardon général. Cholula conclut la paix, et renouvela son acte de vasselage envers le roi d'Espagne. La joie que ces récents succès faisaient éprouver à Cortez fut troublée par une fâcheuse nouvelle : il apprit que le seigneur de Nauhtlan (l'Almeria des Espagnols, à 36 milles au nord de la Vera-Cruz) s'était jeté, par ordre de Montézuma, sur les Totonaques; que ceux-ci avaient réclamé le secours de la garnison espagnole de la Vera-Cruz; qu'Escalante, en repoussant les Mexicains, avait été blessé à mort, avec sept de ses gens, et qu'on avait envoyé en trophée à Montézuma la tête d'un huitième Espagnol, tombé vivant aux mains de l'ennemi. Cortez ne fit part à personne de ce déplorable message, de peur de décourager ses soldats.

Les Espagnols, après avoir gravi le mont Popocatepetl, d'où ils avaient découvert la vallée de Mexico et le passage le plus praticable pour y arriver, se remirent en route, suivis de quelques milliers de Totonaques, de Tlaxcalans et de Cholulans, au mois d'octobre 1519. A mesure qu'ils descendaient des hauteurs de Chalco, la vaste plaine de Tenochtitlan se développait devant eux par degrés; la capitale de Montézuma, avec ses tours, ses temples, ses grands édifices, ses dômes, semblait sortir du sein d'une mer intérieure, comme une ville enchantée; les eaux des lacs, bordés de champs cultivés, de villes et de villages, brillaient des feux du soleil. Cortez fut saisi du plus vif enthousiasme en contemplant cette splendide nature; c'était pour lui la terre promise; il y pénétra hardiment, ne doutant plus du succès de sa colossale entreprise, commencée avec de si faibles moyens.

Le 8 novembre, l'intrépide aventurier et sa troupe entrèrent à Mexico, peuplée de 300,000 âmes. Il leur fut fait une réception des plus pompeuses. Montézuma, maître de lui-même dans ce moment critique, souhaita à Cortez la bienvenue dans cette ville, où les dieux annonçaient depuis longtemps son arrivée, et où il désirait le recevoir pacifiquement. Le riche palais du roi Axayacalt fut assigné pour demeure aux envahisseurs. Informé du bruit qui circulait parmi les Tlaxcalans, que le monarque mexicain n'avait fini par consentir à le recevoir dans sa capitale que dans l'espoir de se défaire plus aisément de lui et de ses compagnons, Cortez chercha, comme de coutume, à frapper les esprits et à les impressionner par la grandeur de la puissance des Espagnols. A la nuit tombante, une décharge générale de toute l'artillerie annonça leur prise de possession, et célébra leur heureuse arrivée dans la capitale de l'Anahuac; le bruit du canon, semblable au fracas de la foudre, répété par les échos des édifices et sur les eaux du lac, la fumée, l'odeur inaccoutumée de la poudre, se répandant au-dessus des murs du palais, terrifièrent tous les esprits, et le peuple passa le reste de la nuit en proie aux angoisses d'une mystérieuse épouvante.

Pendant les premiers moments du séjour des Espagnols à Mexico, la plus grande cordialité sembla régner entre Cortez et Montézuma. Le roi, paraissant convaincu qu'il avait affaire à l'envoyé de Quetzalcohuatl, traitait le général en égal. Quant à celui-ci, il était décidé à ne reculer devant aucune difficulté pour faire de l'empire de l'Anahuac le plus magnifique fleuron de la couronne de Castille. Il obtint d'abord de son hôte la promesse qu'on ne servirait plus de chair humaine dans les repas, et l'autorisation de rendre un culte public au Dieu des chrétiens. « Je crois, avait dit Montézuma à Cortez, que tous les dieux sont bons; le vôtre peut être tel que vous le dites, sans faire tort aux miens. Ceux-ci n'ont fait que du bien aux Mexicains, il y aurait de l'ingratitude à les abandonner. » La nouvelle que Cortez avait reçue de l'expédition des Mexicains de la Vera-Cruz contre Escalante, et le souvenir des sinistres projets des Cholulans, le déterminèrent à s'emparer de Montézuma, et à le conserver, en qualité d'otage, dans le quartier espagnol. Après avoir pris toutes ses mesures, aidé de Velasquez de Léon, de Sandoval, d'Alvarado, de Davila et de Lugo, il parvint à exécuter ce rapt odieux. Mais, avant de condamner rigoureusement Cortez, il faut se rappeler l'excommunication lancée par l'Eglise sur les nations païennes. Il faut surtout songer à la position de cette poignée d'hommes isolés au milieu d'un empire. Ainsi les excuses ne manquaient pas à Cortez pour agir ainsi à l'égard de l'infortuné souverain du Mexique. Après l'acte solennel par lequel le pape avait fait don aux rois d'Espagne de toutes les terres et de toutes les populations du nouveau monde, qu'était-ce que Montézuma pour la chrétienté? N'était-il pas frappé d'anathème par le fait, et rejeté, comme païen, en dehors du droit des gens et de l'Eglise?

Cortez n'avait plus qu'un pas à faire pour devenir le maître du Mexique : il s'était emparé de l'empereur; il ne lui restait qu'à soumettre le peuple. Quinze jours s'étaient écoulés depuis l'emprisonnement de Montézuma, lorsqu'on annonça l'arrivée de Quauhpopoca, le général mexicain qui avait combattu les Espagnols de la Vera-Cruz. Ce malheureux, livré à Cortez, fut, par lui, condamné à être brûlé vif, ainsi que trois de ses officiers. Mais ce n'était là que le prélude des vengeances et des crimes de Cortez. Il emprisonna successivement tous ceux en qui il reconnaissait des ennemis. Dans ce nombre, se trouvaient les deux frères du monarque mexicain; son neveu, le jeune Cacama, roi de Tezcuco; plusieurs des gouverneurs de province, et des grands vassaux de la couronne.

Près de six mois s'étaient écoulés depuis l'arrivée des Espagnols à Mexico, et jusqu'alors rien n'était venu troubler leur étonnante prospérité, lorsque Cortez apprit, par une dépêche de Sandoval, qui avait remplacé Escalante dans le gouvernement de la Vera-Cruz, qu'une flotte de 11 vaisseaux et de 7 brigantins, portant 85 cavaliers, 800 fantassins et plus de 500 matelots, avec 12 pièces d'artillerie et une immense quantité de munitions, sous le commandement de Pamphilo Narvaez, venait, en ennemie, pour le combattre comme vassal rebelle et traître à son roi; elle était envoyée par Diego Velasquez, gouverneur de Cuba. Il n'y avait plus pour Cortez qu'un parti à